

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 267

4 février 2013

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| Accelya Holding (Luxembourg) S.A. ....              | 12774 | Marcсам Sàrl .....  | 12771 |
| Accelya Holding (Luxembourg) S.A. ....              | 12774 | MediaCenter Service Immobilier S.A. ....                  | 12773 |
| Alapis Luxembourg S.A. ....                         | 12816 | Meres S.A. ....   | 12771 |
| Alpine Resort Properties S.A. ....                  | 12816 | M.G.R Consulting S.A. ....                                | 12772 |
| Ametista Viola S.A. ....                            | 12775 | Milton Investments S.A. ....                              | 12770 |
| Aquariolux S.à r.l. ....                            | 12775 | Mind In Motion .....                                      | 12770 |
| Breba - Cars S.à r.l. ....                          | 12775 | MIS S.C.I. ....   | 12810 |
| Build Germany 3 S.à r.l. ....                       | 12775 | M & J INTERNATIONAL S.A. ....                             | 12773 |
| Café Bluetime S. à r.l. ....                        | 12777 | Motivadia Sàrl .....                                      | 12815 |
| Café Silva Costa Sàrl .....                         | 12777 | Net Channel S.A. ....                                     | 12770 |
| Café Silva Costa Sàrl .....                         | 12777 | Net Channel S.A. ....                                     | 12770 |
| Ceramex .....                                       | 12776 | PineBridge Eurasia Financial Investments<br>S.à r.l. .... | 12772 |
| Colprassur S.A. ....                                | 12776 | Piquemal S.à r.l. ....                                    | 12771 |
| Contech Europe Holding S.A. ....                    | 12776 | Plentum Opportunity No. V SCS .....                       | 12814 |
| CRX Markets S.A. ....                               | 12778 | Po Selector S.à r.l. ....                                 | 12772 |
| D.E.C.G.M. S.A. ....                                | 12777 | Po Selector S.à r.l. ....                                 | 12772 |
| Gescom Service .....                                | 12777 | Préve-Nantes .....  | 12772 |
| G.R. 43 S.à r.l. ....                               | 12776 | Romplex S.A. ....   | 12773 |
| InCA Ingénieurs Conseils Associés S.à r.l.<br>..... | 12795 | Safety International Lux S.à r.l. ....                    | 12805 |
| Kita S.A. ....                                      | 12776 | Sanidubrulux .....  | 12774 |
| La Bonne Voie S.à r.l. ....                         | 12776 | Saral Invest S.A. ....                                    | 12774 |
| Laken S.A. ....                                     | 12813 | Silverfleet Fifth Investment Company S.à<br>r.l. ....     | 12774 |
| LDV Management Bainbridge Holding<br>S.C.A. ....    | 12777 | Umeco Luxembourg S.à r.l. ....                            | 12808 |
| Léopold (Lux 2) S.à.r.l. ....                       | 12773 | Walbot S.A. ....  | 12795 |
| Lesay Finance S.A. ....                             | 12773 | Wine Invest .....   | 12774 |
| Maps S.A. ....                                      | 12777 | World Wide Investments Fund S.A. ....                     | 12775 |
| Marathon Hotel Invest S.A. ....                     | 12771 |   |       |

**Net Channel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 61.186.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de ma fonction d'administrateur et de membre du Conseil d'Administration de la société NET CHANNEL S.A., RCS Luxembourg B 61.186, siège social 34 rue Michel Rodange, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

A. Bourkel.

Référence de publication: 2013001118/11.

(130000435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Net Channel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 61.186.

Nous, WILBUR ASSOCIATES LTD, (IBC 185200), Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen, Registrar General's Department, Bahamas, déclarons par la présente avoir démissionné avec effet immédiat de notre mandat de commissaire aux comptes de la société

NET CHANNEL S.A.

(RCS Luxembourg: B 61.186)

constituée en date du 26 septembre 1997, par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 28.12.2012.

Wilbur Associates Ltd.

Référence de publication: 2013001117/15.

(130000435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Mind In Motion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8224 Mamer, 8, rue de Dublin.

R.C.S. Luxembourg B 154.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013001084/12.

(120227042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Milton Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.714.

*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 novembre 2012**Troisième résolution:*

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILTON INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013001080/16.

(130000224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Meres S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 83.265.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 18 décembre 2012*

1. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.
2. La société à responsabilité limitée A.M. TRUST S.à r.l., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg B173359, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MERES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013001072/16.

(130000198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Marathon Hotel Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 80.728.

—  
Par la présente, nous vous informons que le domicile de la Société, situé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 31 décembre 2012.

Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la Société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2013001066/13.

(120226990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**MarcSam Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1863 Luxembourg, 11, Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 29.606.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013001067/10.

(120226714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Piquemal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 80.262.

—  
EXTRAIT

En date du 14 décembre 2012, l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Robin Naudin ten Cate, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Elke Leenders, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001151/15.

(120226902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Po Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.675,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001153/10.

(130000322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Po Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.675,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001154/10.

(130000327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**PineBridge Eurasia Financial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 151.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PineBridge Eurasia Financial Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013001149/11.

(130000180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Préve-Nantes, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 163.955.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013001155/10.

(120226707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**M.G.R Consulting S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 44.942.

La convention de domiciliation, conclue en date du 3 janvier 2005, entre la société MGR CONSULTING S.A. (la "Société") inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 44 942, avec siège social au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg et le Cabinet d'Avocats Philippe Morales, sis au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, a été résiliée le 28 décembre 2012, de sorte que le siège social de la Société est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2013001049/13.

(130000145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Léopold (Lux 2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.159.

—  
*Extrait des décisions prises par les gérants de la Société, datées au 2 janvier 2013*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 2 janvier 2013, de transférer le siège social de la Société du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Jean-Michel Clinquart

Gérant

Référence de publication: 2013001023/13.

(130000493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Lesay Finance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 112.374.

—  
Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Lesay Finance S.A. 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 31 Décembre 2012 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 31 Décembre 2012.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Référence de publication: 2013001024/11.

(130000150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**MediaCenter Service Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.392.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013001054/10.

(120226712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**M & J INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.616.

—  
La société EURA-AUDIT Luxembourg S.A. a le regret de vous notifier sa démission au poste de Commissaire aux Comptes de la société M&J INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167616 avec effet au 28 décembre 2012.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2013001050/11.

(120226827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Romplex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.271.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002031/9.

(130000591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.525.

Les statuts coordonnés suivant l'acte 65499 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002043/9.

(130000903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Sanidubrulux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 107.050.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002062/9.

(130001345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Saral Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002063/9.

(130001291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Wine Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 131.894.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002156/9.

(130001297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Accelya Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.787.

Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002187/9.

(130001756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Accelya Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.787.

Les comptes consolidés au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002188/9.

(130002180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**World Wide Investments Fund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.747.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2012*

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Catherine Peuteman venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean Lambert, Monsieur Patrice Yande et Madame Claudia Herber venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Exaudit S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait sincère et conforme

WORLD WIDE INVESTMENTS FUND S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013002159/18.

(130001141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Build Germany 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.188.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002260/9.

(130002399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Aquariolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 113.950.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002236/9.

(130002271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Ametista Viola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.892.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002229/9.

(130002001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Breba - Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4670 Differdange, 82, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 59.056.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002271/9.

(130002312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**La Bonne Voie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 161.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002538/9.

(130001646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Kita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002534/9.

(130001647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Contech Europe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 45.357.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.  
Le 31 décembre 2012. Alain VASSEUR.

Référence de publication: 2013002328/9.

(130001604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**G.R. 43 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 162.740.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002313/9.

(130001831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Ceramex, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 89.606.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002315/9.

(130002142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Colprassur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 15, Uewerpallenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.881.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002322/9.

(130001872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Café Bluetime S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 1, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.064.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002294/9.

(130001871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Café Silva Costa Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 179, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 92.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002295/9.

(130001655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Café Silva Costa Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 179, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 92.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002296/9.

(130001656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Gescom Service, Société Anonyme,  
(anc. D.E.C.G.M. S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.946.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002436/9.

(130001642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**LDV Management Bainbridge Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.028.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002552/9.

(130002177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Maps S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002582/9.

(130002308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**CRX Markets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.889.

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

1. Satee GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Switzerland, registered with the commercial register of Zug, Switzerland under number CH-170.4.003.278-8, having its registered office at Grabenstraße 25, 6340 Baar, Switzerland,

here represented by Mrs Antje Reibold, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 5 December 2012,

2. Tilia Quadrat GmbH, a limited liability company

incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich, Germany under number HRB 200807, having its registered office at König-Ludwig-Weg 23, 82335 Berg, Germany, here represented by Mrs Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy, given on 5 December 2012,

3. Nirvage GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court of Frankfurt/Main, Germany under number HRB 94181,

having its registered office at c/o Steuerkanzlei Bernd Rumpf, Bockenheimer Landstr. 64, 60323 Frankfurt/Main, Germany,

here represented by Mrs Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy, given on 19 December 2012.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which they wish to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a public limited company (*société anonyme*) under the name CRX Markets S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, (as amended (the "Law")), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is to facilitate, from a technical point of view, the processing and calculation of short and medium term financing needs.

2.2 The Company may hold participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and make any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise securities of any kind and manage, control and develop its portfolio.

2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the management board. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the management board.

4.4 In the event that the management board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The management board shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association or in accordance with article 6 hereof.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

### **Art. 6. Authorised capital.**

6.1 The authorised capital, excluding the share capital, is set at nineteen thousand euro (EUR 19,000), consisting of nineteen thousand (19,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the management board is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.

### **Art. 7. Shares.**

7.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company but shall constitute a Redemption Event as defined in article 8.

### **Art. 8. Register of shares - Transfer of shares - Redemption of shares.**

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

8.3 Any sale, transfer, assignment or any other disposal or charge, in particular the disposal or pledging of shares or parts thereof, shall be invalid without the consent of the general meeting of shareholders of the Company, with a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at such general meeting (which consent shall not be unreasonably withheld).

8.4 Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

8.5 The shares of the Company are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares held by each shareholder upon request of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using (i) sums available for distribution in accordance with article 72-1 of Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established

with the funds received by the Company as an issue premium) or (ii) the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled by a positive vote of the general meeting of shareholders.

8.6 Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

8.7 Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least two weeks prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each shareholder, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such shareholder of the number of shares so to be redeemed, the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the shares to the Company for redemption. Each shareholder whose shares are redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such shares to the Company. The redemption price of such shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof, and, if paid in cash, on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

#### 8.8. Redemption Events.

The shares held by a shareholder shall be redeemed by the Company in accordance with the procedure set out above in any of the following events (each a "Redemption Event"):

- (i) the death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event of a shareholder;
- (ii) the material breach by a shareholder of his duties under the present articles or under any written agreement between the shareholders that may be in place from time to time.

### C. General meetings of shareholders

#### Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

9.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

#### Art. 10. Convening of general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the management board or, as the case may be, by the internal auditor(s).

10.2 It must be convened by the management board or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

10.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made by registered letters dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

10.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on 15 June at 11 o'clock. If such day is a legal holiday, a Saturday or a Sunday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

11.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders, nor members of the management board. If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall in such case be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication.

11.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

11.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

#### **Art. 12. Quorum and Vote.**

12.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

12.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

**Art. 13. Amendments of the articles of association.** Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

#### **Art. 14. Change of nationality.**

The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 15. Adjournment of general meeting of shareholders.** Subject to the provisions of the Law, the management board may adjourn any general meeting of shareholders for four (4) weeks. The management board shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent ( 20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

#### **Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.**

16.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

16.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the management board or by any two of its members.

### **D. Management**

#### **Art. 17. Dual management and Supervisory structure.**

17.1 The Company's management shall be subject to articles 60bis-1 to 60bis-19 of the Law, unless otherwise provided in these articles of association.

17.2 The Company shall be managed by a management board, which exercises its functions under the control of a supervisory board.

#### **Art. 18. Composition and Powers of the management board.**

18.1 The management board is composed of at least two (2) members.

18.2 The management board is vested with the broadest powers to act in the name and on behalf of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate object, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the supervisory board or to the general meeting of shareholders. The supervisory board may adopt rules of procedure for the management board, in particular providing for reserved matters requiring consent by the supervisory board without however interfering with the management of the Company.

### **Art. 19. Daily management.**

19.1 The Company's daily management as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one (1) or several members of the management board, officers or other agents, but no supervisory board members, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the management board.

19.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

### **Art. 20. Appointment, Removal and Term of office of members of the management board.**

20.1 The members of the management board shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

20.2 The term of office of a member of the management board may not exceed six (6) years and any member of the management board shall hold office until his successor is appointed. Members of the management board may also be re-appointed for successive terms.

20.3 Any member of the management board may be removed from office at any time, with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

20.4 If a legal entity is appointed as member of the management board, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) member of the management board and may not be a member of the management board at the same time. An individual cannot be a permanent representative of a member of the management board and of a member of the supervisory board at the same time.

**Art. 21. Vacancy in the office of a member of the management board.** In the event of a vacancy in the office of a member of the management board because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation, removal or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced member of the management board, by the remaining members of the management board until the next general meeting of shareholders which shall resolve on a permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

### **Art. 22. Convening meetings of the management board.**

22.1 The management board shall meet upon call by the chairman or by any of its members. Meetings of the management board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of the meeting.

22.2 Written notice of any meeting of the management board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each member of the management board in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the management board.

22.3 No convening notice shall be required in case all members of the management board are present or represented at a meeting of the management board and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the management board.

### **Art. 23. Conduct of meetings of the management board.**

23.1 The management board shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a member of the management board and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the management board.

23.2 The chairman shall chair all meetings of the management board, but in his absence, the management board may appoint another member of the management board as chairman pro tempore by vote of the majority of the members present at any such meeting.

23.3 Any member of the management board may act at any meeting of the management board by appointing any other member of the management board as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any member of the management board may represent one or more, but not all of the other member of the management board.

23.4 Meetings of the management board may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication allowing all the persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

23.5 The management board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members are present or represented at a meeting of the management board.

23.6 Decisions are taken by a majority vote of the members of the management board present or represented at a meeting. In the case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

23.7 Save as otherwise provided by law, any member of the management board who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the management board which conflicts with the Company's interest, must inform the management board of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the meeting of the management board. The relevant member of the management board may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. In addition, the authorization of the supervisory board for such transaction is required.

23.8 The management board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each member of the management board may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 24. Minutes of meetings of the management board.**

24.1 The minutes of any meeting of the management board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman.

24.2 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the management board or by any two members of the management board.

#### **Art. 25. Dealing with third parties.**

25.1 The Company will be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signature of two members of the management board or, by (ii) the sole signature of any person to whom such signatory power may have been delegated by the management board within the limits of such delegation.

25.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly within the limits of such delegation.

#### **Art. 26. Powers of the supervisory board.**

26.1 The supervisory board shall be in charge of the permanent supervision and control of the Company's management by the management board. It may in no case interfere with such management.

26.2 The supervisory board has an unlimited right of information regarding all operations of the Company and may inspect any of the Company's documents. It may request the management board to provide any information necessary for exercising its functions and may directly or indirectly proceed to all verifications which it may deem useful in order to accomplish its functions.

26.3 At least every three months, the management board provides a written report to the supervisory board on the business of the Company and the foreseeable future development thereof. In addition, the management board shall promptly pass to the supervisory board any information on events likely to have an appreciable influence on the situation of the Company.

26.4 The general meeting may adopt rules of procedure for the supervisory board by resolution requiring simple majority of all votes cast.

#### **Art. 27. Composition of the supervisory board.**

27.1 The supervisory board shall be composed of at least three (3) members.

27.2 The supervisory board shall elect among its members a chairman of the supervisory board. It may also choose a secretary who does not need to be a shareholder or a member of the supervisory board.

27.3 A member of the management board cannot be a member of the supervisory board at the same time.

#### **Art. 28. Appointment, Removal and Term of office of members of the supervisory board.**

28.1 Members of the supervisory board shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

28.2 The term of office of a member of the supervisory board may not exceed six (6) years and each member of the supervisory board shall hold office until his/its/her successor is appointed. Members of the supervisory board may be re-appointed for successive terms.

28.3 Any member of the supervisory board may be removed from office at any time, with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

28.4 If a legal entity is appointed member of the supervisory board of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) member of the supervisory board and may not be member of the management board at the same time.

**Art. 29. Vacancy in the office of a member of the supervisory board.**

29.1 In the event of a vacancy in the office of a member of the supervisory board because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period not exceeding the initial mandate of the replaced member of the supervisory board, by the remaining members of the supervisory board until the next general meeting of shareholders which shall resolve on a permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

29.2 If the total number of members of the supervisory board falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as applicable, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or in accordance with article 29.1.

**Art. 30. Convening meetings of the supervisory board.**

30.1 The supervisory board shall meet upon call by the chairman, or by any two members or by the management board at least once a year. Meetings of the supervisory board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of the meeting.

30.2 Written notice of any meeting of the supervisory board must be given to its members forty-eight (48) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice.

Such notice may be omitted in case of assent by each member of the supervisory board in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the supervisory board.

30.3 No convening notice shall be required in case all members of the supervisory board are present or represented at a meeting of the supervisory board and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the supervisory board.

**Art. 31. Conduct of meetings of the supervisory board.** The provisions of article 23 of these articles of association apply mutatis mutandis to the conduct of meetings of the supervisory board.

**Art. 32. Minutes of meetings of the supervisory board.**

32.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman of the supervisory board shall draw minutes of any meeting of the supervisory board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, if any. In his absence, minutes shall be signed jointly by any two members of the supervisory board.

32.2 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the supervisory or by any two members of the supervisory board.

**E. Audit and Supervision****Art. 33. Auditor(s).**

33.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

33.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

33.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

33.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor (s) is suppressed.

33.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 34. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 35. Annual accounts and Allocation of profits.**

35.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the management board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

35.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten

per cent (10%) of the share capital of the Company. Further, fifty per cent (50%) of the annual net profits shall be distributed to the shareholders, if the general meeting of shareholders does not resolve otherwise, which resolution is to be taken with a majority of two-thirds of the votes validly cast.

35.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

35.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

35.5 Upon recommendation of the management board, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

35.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

#### **Art. 36. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.**

36.1 The management board may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

36.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 37. Liquidation.**

37.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

37.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 38. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and Payment*

The thirty-one thousand (31,000) shares issued have been subscribed as follows:

- eight thousand four hundred fifty-four (8,454) shares have been subscribed by Nirvage GmbH, prenamed, for a price of eight thousand four hundred fifty-four euros (EUR 8,454) entirely allocated to the share capital of the Company;
- eleven thousand two hundred seventy-three (11,273) shares have been subscribed by Satee GmbH, prenamed, for a price of eleven thousand two hundred seventy-three euros (EUR 11,273) entirely allocated to the share capital of the Company;
- eleven thousand two hundred seventy-three (11,273) shares have been subscribed by Tilia Quadrat GmbH, prenamed, for a price of eleven thousand two hundred seventy-three euros (EUR 11,273) entirely allocated to the share capital of the Company;

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

### Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as members of the management board of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:
  - Moritz von der Linden, born in Bad Harzburg on 26 December 1971, residing at Berg; and
  - Manfred Klaus Hans-Jürgen von Schwerin, born in Kassel on 22 December 1956, residing at Munich.
3. The following persons are appointed as members of the supervisory board of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:
  - Carlo Kölzer, born in Bonn on 20 August 1972, residing at Sandweg 68, Frankfurt am Main, Germany;
  - Dr. Thomas Schulz, born in Seefeld on 5 October 1963, professionally residing at Brienner Straße 28, Munich, Germany; and
  - Felix Weidenbach, born in Munich on 5 December 1957, residing at Isabellastraße 23, Munich, Germany.
4. The following person is appointed as internal auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

Fiduciaire Patrick Sganzerla, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96 848, having its registered office at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French translation of the foregoing deed:**

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de décembre,

Par devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU**

1. Satee GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Suisse, immatriculée au registre du commerce de Zug, Suisse, sous le numéro CH-170.4.003.278-8, ayant son siège sociale à Grabenstraße 25, 6340 Baar, Suisse,

dûment représentée par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné le 5 décembre 2012,

2. Tilia Quadrat GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois d'Allemagne, immatriculée au registre de commerce du tribunal local de Munich, Allemagne, sous le numéro HRB 200807, ayant son siège social à König-Ludwig-Weg 23, 82335 Berg, Allemagne,

dûment représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'une procuration donné le 5 décembre 2012,

3. Nirvage GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois d'Allemagne, immatriculée au registre de commerce du tribunal local de Frankfurt/Main, Allemagne, sous le numéro HRB 94181, ayant son siège social à c/o Steuerkanzlei Bernd Rumpf, Bockenheimer Landstr. 64, 60323 Frankfurt/Main, Allemagne,

dûment représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'une procuration donné à le 19 décembre 2012.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Name.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination CRX Markets S.A. (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 L'objet de la Société est de faciliter, d'un point de vue technique, le traitement et le calcul de besoins de financement à court et à moyen terme.

2.2 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des droits de quelque nature que ce soit, ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 La Société peut lever des fonds et plus particulièrement en empruntant sous toute forme ou en émettant toutes formes de titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations.

2.5 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment et avec ou sans cause par une décision de l'Assemblée Générale prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du directoire de la Société. Le siège social de la Société pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Il peut être créée des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du directoire.

4.4 Lorsque le directoire estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts ou tel que prévu dans l'article 6 des présentes.

5.3 Toutes les nouvelles actions à souscrire en numéraire devront être proposées en préférence aux actionnaires existants. Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, ces actions devront être proposées aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par eux au sein du capital social de la Société. Le directoire déterminera la période pendant laquelle un tel droit préférentiel de souscription pourra être exercé et qui ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date d'expédition d'une lettre recommandée adressée aux actionnaires et leur annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans les conditions requises pour une modification des présents statuts ou conformément à l'article 6 des présentes.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions aux conditions prévues par la Loi.

### **Art. 6. Capital autorisé.**

6.1 Le capital autorisé, à l'exclusion du capital social, est fixé à dix-neuf mille euros (EUR 19.000), consistant en dix-neuf mille (19.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune. Pendant une période de cinq (5) années à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément au présent article, le directoire est autorisé à émettre des actions, accorder des options de souscription d'actions and émettre tous autres instruments convertibles en actions dans les limites du capital autorisé, aux personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes, et spécifiquement à procéder à de telles émissions sans réserver un droit préférentiel de souscription des actions émises aux actionnaires existants. Cette autorisation peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour une modification des présents statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder cinq (5) ans.

6.2 Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 7. Actions.**

7.1 Le capital social de la Société est divisé en actions, chacune d'elles ayant la même valeur nominale.

7.2 Les actions de la Société revêtent la forme nominative.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

7.4 La mort, la suspension des droits civiques, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant l'un des actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la Société mais constituera un cas de rachat d'actions tel que défini à l'article 8.

### **Art. 8. Registre des actions - Transfert des actions - Rachat d'actions.**

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Toute vente, cession, transfert ou tout autre acte de disposition, en particulier la cession ou le nantissement d'actions ou d'une partie de celles-ci, sera nul sans le consentement de l'assemblée générale des actionnaires de la Société exprimé à la majorité d'au moins deux-tiers des votes valablement exprimés à une telle assemblée (lequel consentement ne devra pas déraisonnablement être refusé).

8.4 Tout transfert d'actions deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

8.5 Les actions de la Société sont des actions rachetables, conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les actions souscrites et intégralement libérées sont rachetables au pro rata des actions rachetables détenues par chaque actionnaire, sur demande de la Société. Le rachat des actions rachetables ne peut être fait qu'en utilisant (i) les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée par les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou (ii) les sommes recueillies à l'occasion d'une nouvelle émission effectuée aux fins dudit rachat. Les actions rachetées n'emportent aucun droit de vote et ne confèrent aucun droit à recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation. Les actions rachetées peuvent être annulées par un vote en ce sens de l'assemblée générale des actionnaires.

8.6 Réserve Spécifique. Un montant égal à la valeur nominale ou, en l'absence de celle-ci, à la valeur comptable, de toutes les actions rachetées, doit être affecté à une réserve ne pouvant être distribuée aux actionnaires, excepté le cas d'une réduction du capital social souscrit; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social souscrit par incorporation de réserves.

8.7 Procédure de Rachat. Sauf dispositions contraires contenues dans un accord écrit pouvant être conclu par les actionnaires de la Société, une moins deux semaines avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par courrier express internationalement reconnu, à chaque actionnaire à son adresse telle que dernièrement mentionnée au registre des actionnaires de la Société. Une telle notification devra indiquer à l'actionnaire le nombre d'actions devant être rachetées, la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires pour soumettre les actions à la Société à des fins de rachat. Chaque actionnaire dont les actions sont rachetées doit, le cas échéant, remettre à la Société le certificat ou les certificats, émit/émis en relation avec de telles actions. Le prix de rachat de telles actions sera exigible à la demande de la personne dont le nom apparaît sur le registre des actions, en sa qualité de propriétaire de ces dernières et, en cas de paiement en numéraire, sur le compte bancaire fourni à la Société par un tel actionnaire, avant la date de rachat.

#### **8.8 Cas de rachat**

Les actions détenues par un actionnaire sont rachetables par la Société conformément à la procédure exposées ci-dessus dans tous les cas suivants (chacun un «Cas de rachat»):

(i) la mort, la suspension des droits civiques, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant l'un des actionnaires;

(ii) la violation par l'un des actionnaires de ses obligations issues des présents statuts ou de tout autre accord écrit qui pourrait être passé entre les actionnaires

## **C. Décisions des actionnaires**

### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

9.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

9.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

#### **Art. 10. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le directoire ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le directoire ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

10.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées par lettres recommandées expédiées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

#### **Art. 11. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.**

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le 15 juin à 11 heures. Si la date indiquée est un jour férié, un samedi ou un dimanche, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

11.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du directoire. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée». Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

11.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

11.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

11.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

11.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

11.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

#### **Art. 12. Quorum et Vote.**

12.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

12.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 13. Modification des statuts.** Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra

alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 14. Changement de nationalité.** Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

**Art. 15. Ajournement des assemblées générales des actionnaires.** Dans les conditions prévues par la Loi, le directoire peut ajourner de quatre (4) semaines une assemblée générale d'actionnaires. Le directoire peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

**Art. 16. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.**

16.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

16.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du directoire ou par deux membres du directoire.

## D. Administration

**Art. 17. Structure dualiste de gestion et de surveillance.**

17.1 La gestion de la société est soumise aux dispositions des articles 60bis-1 à 60bis-19 de la Loi, sauf disposition contraire des présents statuts.

17.2 La Société est gérée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

**Art. 18. Composition et Pouvoirs du directoire.**

18.1 Le directoire comprend au moins deux (2) membres.

18.2 Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts au conseil de surveillance ou à l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil de surveillance peut adopter des règles de procédure applicables au directoire, prévoyant en particulier que pour certaines matières réservées le consentement du conseil de surveillance doit être obtenu, sans toutefois s'immiscer dans la gestion de la Société.

**Art. 19. Gestion journalière.**

19.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec cette gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un (1) ou plusieurs membre du directoire, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement, à l'exclusion des membres du conseil de surveillance. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du directoire.

19.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

**Art. 20. Nomination, Révocation et Durée des mandats des membres du directoire.**

20.1 Les membres du directoire sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

20.2 La durée du mandat d'un membre du directoire ne peut excéder six (6) ans et tout membre du directoire doit rester en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été désigné. Les membres du directoire peuvent faire l'objet de réélections successives.

20.3 Chaque membre du directoire est nommé à la majorité simple des actions présentes ou représentées à une assemblée générale des actionnaires.

20.4 Tout membre du directoire peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

20.5 Si une personne morale est nommée en tant que membre du directoire, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale concernée peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) membre du directoire de la Société et ne peut être simultanément membre du directoire de la Société.

Une personne physique ne peut être simultanément le représentant permanent d'un membre du directoire et d'un membre du conseil de surveillance.

**Art. 21. Vacance d'un poste de membre du directoire.** Dans l'hypothèse où un poste de membre du directoire deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial du membre du directoire qui fait l'objet d'un

remplacement par les membres du directoire restants jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouveau membre du directoire en conformité avec les dispositions légales applicables.

#### **Art. 22. Convocation aux réunions du directoire.**

22.1 Le directoire se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel membre du directoire. Les réunions du directoire doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

22.2 Une convocation écrite à toute réunion du directoire doit être adressée aux membres du directoire vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque membre du directoire y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du directoire dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le directoire.

22.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du directoire seraient présents ou représentés à une réunion du directoire et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du directoire.

#### **Art. 23. Conduite des réunions du directoire.**

23.1 Le directoire élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un membre du directoire et qui est chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du directoire.

23.2 Le président doit présider toute réunion du directoire, mais, en son absence, le directoire peut nommer un autre membre du directoire en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des membres du directoire présents.

23.3 Tout membre du directoire peut participer à toute réunion du directoire en désignant comme mandataire un autre membre du directoire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Tout membre du directoire peut représenter un ou plusieurs mais pas tous les membres du directoire.

23.4 Les réunions du directoire peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

23.5 Le directoire ne peut valablement délibérer ou statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

23.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du directoire présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président n'a pas de voix prépondérante.

23.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout membre du directoire qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du directoire qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit en informer le directoire et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal de la réunion du directoire. Le membre du directoire concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour. En outre, l'autorisation du conseil de surveillance est requise pour cette transaction.

23.8 Le directoire peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les membres du directoire peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 24. Procès-verbaux des réunions du directoire.**

24.1 Le procès-verbal de toute réunion du directoire doit être signé par le président du directoire, ou en son absence, par le président temporaire. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du directoire.

24.2 Toute copie et tout extrait de ces procès-verbaux devant être produits dans une procédure judiciaire ou être délivrés à un tiers devront être signés par le président du directoire ou par deux membres du directoire.

#### **Art. 25. Relations avec les tiers.**

25.1 La Société sera engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux membres du directoire ou par (ii) la signature unique ou de toute personne à laquelle un tel pouvoir aura été délégué par le directoire dans les limites d'une telle délégation.

25.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par le directoire, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

#### **Art. 26. Pouvoirs du conseil de surveillance.**

26.1 Le conseil de surveillance a pour mission la supervision permanente et le contrôle de la gestion de la Société par le directoire. Il ne peut en aucun s'immiscer dans la gestion.

26.2 Le conseil de surveillance a un droit d'information illimité concernant toutes les opérations de la Société et peut examiner tous les documents de la Société. Il peut demander au directoire de lui fournir toute information nécessaire à l'exercice de ses fonctions et peut directement ou indirectement procéder à toutes vérifications qu'il estime utiles pour l'accomplissement de sa mission.

26.3 Au moins tous les trois mois, le directoire remet un rapport écrit au conseil de surveillance sur l'activité de la Société et ses prévisions de développement futur. En outre, le directoire doit sans délai transmettre au conseil de surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir une influence notable sur la situation de la Société.

26.4 L'assemblée générale des actionnaires peut adopter des règles de procédure applicables au conseil de surveillance par une décision prise à la majorité simple des suffrages exprimés.

#### **Art. 27. Composition du conseil de surveillance.**

27.1 Le conseil de surveillance est composé d'au moins trois (3) membres.

27.2 Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'est pas nécessairement actionnaire ou membre du conseil de surveillance.

27.3 Un membre du conseil de surveillance ne peut être simultanément membre du directoire.

#### **Art. 28. Nomination, Révocation et Durée des mandats des membres du conseil de surveillance.**

28.1 Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

28.2 La durée du mandat d'un membre du conseil de surveillance ne peut excéder six (6) ans et chaque membre du conseil de surveillance doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les membres du conseil de surveillance peuvent faire l'objet de réélections successives.

28.3 Chaque membre du conseil de surveillance peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actions présentes ou représentées à une assemblée générale des actionnaires.

28.4 Si une personne morale est nommée en tant que membre du conseil de surveillance de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale concernée peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) membre du directoire de la Société et ne peut être simultanément membre du directoire de la Société.

#### **Art. 29. Vacance d'un poste de membre du conseil de surveillance.**

29.1 Dans l'hypothèse où un poste de membre du conseil de surveillance deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial du membre du conseil de surveillance qui fait l'objet d'un remplacement par les membres du conseil de surveillance restants jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouveau membre du conseil de surveillance en conformité avec les dispositions légales applicables.

29.2 Si le nombre total de membres du conseil de surveillance tombe en dessous de trois (3) ou en dessous d'un autre minimum fixé par les présents statuts, dans la mesure du possible, il devra être mis fin à une telle vacance sans délai, soit par l'assemblée générale des actionnaires, soit conformément à l'article 29.1.

#### **Art. 30. Convocations des réunions du conseil de surveillance.**

30.1 Le conseil de surveillance se réunit à la demande du président, de deux de ses membres ou par le directoire au moins une fois par an. Les réunions du conseil de surveillance doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

30.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil de surveillance doit être adressée à ses membres quarante-huit (48) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, par courrier, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque membre du conseil de surveillance y consent. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du directoire dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil de surveillance.

30.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil de surveillance seraient présents ou représentés à une réunion du conseil de surveillance et renonceraient à toute formalité de convo-

cation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance.

**Art. 31. Conduite des réunions du conseil de surveillance.** Les dispositions de l'article 23 des présents statuts s'appliquent mutatis mutandis à la conduite des réunions du conseil de surveillance.

**Art. 32. Procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance.**

32.1 Le secrétaire ou, à défaut de secrétaire, le président du conseil de surveillance, dresse le procès-verbal de toute réunion du conseil de surveillance qui doit être signé par le président et le secrétaire, le cas échéant. En son absence, le procès-verbal doit être signé conjointement par deux membres du conseil de surveillance.

32.2 Toute copie et tout extrait dudit procès-verbal destiné à être produit en justice ou remis à tout tiers doit être signé par le président du conseil de surveillance ou par deux membres du conseil de surveillance.

### E. Audit et Surveillance de la société

**Art. 33. Commissaire aux comptes.**

33.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

33.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

33.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

33.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire (s) aux comptes est supprimée.

33.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

### F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 34. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 35. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.**

35.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le directoire dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

35.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société. De plus, cinquante pourcent (50%) des bénéfices nets annuels seront distribués aux actionnaires, si l'assemblée générale des actionnaires n'en décide pas autrement, laquelle décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

35.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

35.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

35.5 Sur proposition du directoire, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

35.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 28. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et Primes assimilées.**

36.1 Le directoire peut décider de distribuer des dividendes intérimaires dans le respect des conditions prévues par la Loi.

36.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

### G. Liquidation

**Art. 37. Liquidation.**

37.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société

et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

37.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

#### H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 38 Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2014.

3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

##### *Souscription et Paiement*

Les trente et un mille (31.000) actions émises ont été souscrites comme suit:

- huit mille quatre cent cinquante-quatre (8.454) actions ont été souscrites par Nirvage GmbH, susmentionnée, pour un prix de huit mille quatre cent cinquante-quatre euros (EUR 8.454) dont la totalité du montant a été allouée au capital social de la Société;

- onze mille deux cent soixante-treize (11.273) actions ont été souscrites par Satee GmbH, susmentionnée, pour un prix de onze mille deux cent soixante-treize euros (EUR 11.273) dont la totalité du montant a été allouée au capital social de la Société; et

- onze mille deux cent soixante-treize (11.273) actions ont été souscrites par Tilia Quadrat GmbH, susmentionnée, pour un prix de onze mille deux cent soixante-treize euros (EUR 11.273) dont la totalité du montant a été allouée au capital social de la Société.

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

##### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

##### *Décisions des actionnaires*

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du directoire de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:

- Moritz von der Linden, né à Bad Harzburg le 26 décembre 1971, résidant à Berg; et

- Manfred Klaus Hans-Jürgen von Schwerin, né à Kassel le 22 décembre 1956, résidant à Munich.

3. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:

- Carlo Kölzer, né à Bonn le 20 août 1972, résidant à Sandweg 68, Frankfurt an Main, Allemagne;

- Dr. Thomas Schulz, né à Seefeld le 5 octobre 1963, résidant professionnellement à Brienner Straße 28, Munich, Allemagne; et

- Felix Weidenbach, né à Munich le 5 décembre 1957, résidant à Isabellastraße 23, Munich, Allemagne.

4. La personne suivante est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:

Fiduciaire Patrick Sganzerla, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848, ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande des comparant(e)s, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparant(e)s et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REIBOLD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17236. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013002340/945.

(130001974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**InCA Ingénieurs Conseils Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 14, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 38.887.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013000957/10.

(120226717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Walbot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.781.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of September.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wise Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.528 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500),

here represented by Mrs. Chloé Dellandrea, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 September 2012.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

**1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name Walbot S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

#### **4. Corporate object.**

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3. The Company may further own trademarks, grant licenses for trademarks and collect royalties, and invest in the acquisition and management of trademarks and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **5. Capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (actions au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**7. Transfer of shares.** Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

#### **8. Shareholders' meetings.**

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Monday of June of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **9. Notice - Quorum - Powers of attorney - Convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or cable.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **10. Management.**

10.1. The Company shall be managed by a sole director where the Company has only one shareholder and by a board of directors composed of at least three members in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

#### **11. Board meetings.**

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or cable, of

each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax or cable, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

### **12. Minutes of the board meetings.**

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

### **13. Decisions of the sole director.** The decisions of the sole director of the Company are drawn in writing.

**14. Powers of the sole director or of the board of directors.** The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

**15. Delegation of powers.** The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors may thus delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be called managing directors.

### **16. Binding signatures.**

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any managing director of the Company.

### **17. Conflict of interests.**

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

### **18. Statutory auditor.**

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

**19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

### **20. Allocation of profits.**

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**21. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2013.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year two thousand and fourteen.

#### *Subscription and payment*

Thereupon, Wise Management S.á r.l., prenamed and represented as mentioned here above, declares to subscribe to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all the thirty-one thousand (31,000) shares of the Company by a contribution in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand fifty euro (EUR 1.050,-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at one;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as sole director of the Company for a period of six years:

Wise Management S.á r.l., prenamed, which designes Julien Leclère, avocat á la Cour, as his permanent representative.

- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years:

Goku Corp, a company incorporated under the laws of Seychelles, which has his register office at Global Gateway 1255, Rue de la Perle Providence, Mahé, Seychelles, and which is registered with the Trade and Companies Register of Seychelles under the number 054256.

- (v) that the address of the registered office of the Company is at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A COMPARU:

Wise Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.528 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR),

ici représentée par Mlle Chloé Dellandrea, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 septembre 2012.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**1. Forme et dénomination.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Walbot S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

#### 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

#### 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou

obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.3. La Société pourra en outre détenir des marques, donner des licences et percevoir des redevances et investir dans l'acquisition et la gestion des marques et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

#### **6. Actions.**

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

**7. Cession des actions.** La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

#### **8. Assemblées des actionnaires.**

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

#### **9. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.**

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital repré-

senté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Cependant, la nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

## **10. Administration.**

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas.

L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration, sont nommés par l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

## **11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex.

#### **12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

**13. Décisions de l'administrateur unique.** Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

**14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.** L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

**15. Délégation de pouvoirs.** L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le conseil d'administration peut ainsi déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

#### **16. Représentation.**

16.1 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

16.2 Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué de la Société.

#### **17. Conflit d'intérêts.**

17.1. Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2. Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. et 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **18. Commissaire aux comptes.**

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Le(s) commissaire(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

**19. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

#### **20. Affectation des bénéfices.**

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de

la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**21. Dissolution et liquidation.** La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra en deux mille quatorze.

#### *Souscription et paiement*

Wise Management S.à r.l., prénommée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir intégralement payé les trente et un mille (31.000) actions de la Société par un apport en numéraire, de sorte le montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à un;
- (ii) le nombre de commissaire aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) est nommé administrateur de la Société pour une période de six ans:

Wise Management S.à r.l., prénommée, qui désigne Julien Leclère, avocat à la Cour, comme son représentant permanent.

- (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

Goku Corp., une société de droit des Seychelles, ayant son siège social au Global Gateway 1079, Rue de la Perle Providence, Mahé, Seychelles, enregistrée au Registrar of International Business Companies of Seychelles sous le numéro 054256.

- (v) le siège social de la Société est fixé au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DELLANDREA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42838. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000566/533.

(120225895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

**Safety International Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.850.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 159.297.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Safety International Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, with a share capital of nineteen million eight hundred fifty thousand euro (EUR 19,850,000.-), registered with the Luxembourg trade and companies register under section B, number 159.297 incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by deed of notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 26 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 25 May 2011, under number 1112, (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 30 August 2012, published in the Mémorial, number 2445 of 2 October 2012.

The extraordinary general meeting is opened with Mrs Rachel UHL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, chairman of the meeting.

The chairwoman appoints as secretary and as scrutineer Me Camille MOUSSALEM, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairwoman of the meeting declares and requests the notary to state that:

I- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Modification of the article 7.8 of the articles of association relating to the reduction of the share capital of Safety International Lux S.à r.l. through the repurchase and the cancellation of a class of shares;

2. Modification of the article 12 paragraph 1 of the articles of association relating to the composition of the board of managers of Safety International Lux S.à r.l.;

3. Deletion of the article 12 paragraph 4 of the articles of association relating to the delegation of the daily management and the representation of Safety International Lux S.à r.l. in connection with such daily management;

4. Modification of the article 12 paragraph 6 of the articles of association relating to the notice period of each meeting of the board of managers of Safety International Lux S.à r.l.;

5. Miscellaneous.

II- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III- The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV- The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to modify article 7.8 of the articles of association of the Company as the cross reference to article 6.7 should in fact read as a cross reference to article 7.7 and to subsequently modify article 7.8 which shall read as follows:

" **7.8.** In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in Article 7.7, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the

Company) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled"

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to increase the number of members composing the board of managers from three (3) persons to eight (8) persons and to subsequently modify article 12 paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

"The Company is managed by a board of managers (the "Board") composed of eight (8) members, which do not need to be shareholders (a "Manager").

The Company will be bound in all circumstances by the individual signature of any single member of the board of managers."

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves to delete article 12 paragraph 4 of the articles of association of the Company mentioned below:

"The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers."

#### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to increase the notice period for any meeting of the board of managers from twenty-four (24) hours to three (3) Business Days and subsequently to modify article 12 paragraph 6 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

"At least three (3) Business Days notice of each meeting of the Board shall be given to the Managers except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The Board shall meet upon call by the Chairman or any member of the Board, at the place indicated in the notice of meeting. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Safety International Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de dix-neuf million huit-cent-cinquante mille euro (EUR 19.850.000,-), ayant son siège social au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.297, constituée devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 25 mai 2011, sous le numéro 1112 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 août 2012, selon acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial, numéro 2445 du 2 octobre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Présidente de l'assemblée.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Me Camille MOUSSALEM, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- La présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'article 7.8 des statuts relatif à une réduction du capital social de Safety International Lux S.à r.l. par le biais du rachat et d'annulation d'une classe de parts sociales;

2. Modification de l'article 12 paragraphe 1 des statuts relatif à la composition du conseil de gérance de Safety International Lux S.à r.l.;

3. Suppression de l'article 12 paragraphe 4 des statuts relatif à la délégation de la gestion quotidienne et la représentation de Safety International Lux S.à r.l. dans le cadre de cette gestion;

4. Modification de l'article 12 paragraphe 6 des statuts relatif à la durée de convocation du conseil de gérance de Safety International Lux S.à r.l.;

5. Divers.

II- Les associés présents, ou représentés, les procurations des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III- L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV- La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 7.8 des statuts de la Société étant donné que la référence faite à l'article 6.7 doit être lue comme étant la référence à l'article 7.7, et en conséquence de modifier l'article 7.8 qui aura la teneur suivante:

«7.8 Dans l'éventualité d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 7.7, cette classe de parts sociales donne droit à leurs titulaires, au prorata de leur participation dans cette classe, à un montant disponible (dans la limite cependant du montant total d'annulation tel que déterminé par la Société) et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par part, pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le nombre des membres composant le conseil de gérance de trois (3) personnes à huit (8) personnes et en conséquence de modifier l'article 12 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil») composé de huit (8) membres (chacun un «Gérant») qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque membre du Conseil.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de supprimer l'article 12 paragraphe 4 ci-dessous des statuts de la Société:

«La gestion quotidienne de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion peut-être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seule ou conjointement au titre de délégué à la gestion journalière de la Société. Leur nomination, leur révocation, et leurs attributions seront déterminées par une résolution du conseil de gérance.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le délai de convocation pour toute réunion du conseil de gérance de vingt-quatre (24) heures à trois (3) jours ouvrables et en conséquence de modifier l'article 12 paragraphe 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Au moins trois jours ouvrables à l'avance de chaque réunion du conseil d'administration doit être donnée aux gestionnaires, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis.

Le Conseil doit se réunir sur convocation du Président ou tout membre du Conseil, au lieu indiqué dans la convocation. Cette convocation peut être omise dans le cas d'assentiment de chaque membre par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tiendra à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.»

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, C. MOUSSALEM, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59945. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2013000482/172.

(120225919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

**Umeco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 81.127.328,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.758.

In the year two thousand and twelve, on the tenth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Umeco Overseas Holdings Limited, a private limited company duly formed and validly existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Concorde House, Warwick New Road, Leamington Spa, Warwickshire, CV32 5JG, the United Kingdom, and registered with the Companies House of England and Wales under number 07092546, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee of the undersigned notary, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 7, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Umeco Luxembourg S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 1<sup>st</sup>, 2009, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations number 2559, dated December 31<sup>st</sup>, 2009.

II. The Company's share capital is set at eighty-one million, one hundred and twenty-seven thousand, three hundred and twenty-eight Pounds Sterling (GBP 81,127,328.-) represented by eighty-one million, one hundred and twenty-seven thousand, three hundred and twenty-eight (81,127,328) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

III. The sole shareholder resolved to increase the share capital by an amount of twenty-six million, four hundred and sixty-three thousand, nine hundred and ninety-three British Pounds (GBP 26,463,993.-), to raise it from its present amount of eighty-one million, one hundred and twenty-seven thousand, three hundred and twenty-eight British Pounds (GBP 81,127,328.-) to one hundred and seven million, five hundred and ninety-one thousand, three hundred and twenty-one British Pounds (GBP 107,591,321.-), by creation and issue of twenty-six million, four hundred and sixty-three thousand, nine hundred and ninety-three (26,463,993) new shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, and vested with the same rights as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon intervened Umeco Overseas Holdings Limited, prenamed, through its proxyholder, and declared to subscribe to the entirety of twenty-six million, four hundred and sixty-three thousand, nine hundred and ninety-three (26,463,993) new shares to be issued and have them fully paid up in nominal value, along with the payment of a share premium in the amount of ten million, four hundred thousand, ninety-six British Pounds and fifty-five cents (GBP 10,400,096.55), by a contribution in kind consisting of twenty-nine million, three hundred and one thousand, twenty-seven (29,301,027) ordinary shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, of Umeco Overseas S.a r.l., a private limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 149.832, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of thirty-six million, eight hundred and sixty-four thousand, eighty-nine British Pounds and fifty-five cents (GBP 36,864,089.55) (the "Contribution").

Proof of the Contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by Umeco Overseas Holdings Limited, dated December 7, 2012, and an ad hoc declaration signed by Umeco Overseas S.à r.l., dated December 10, 2012.

The copies of the two above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

*Effective implementation of the contribution*

Umeco Overseas Holdings Limited, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at one hundred and seven million, five hundred and ninety-one thousand, three hundred and twenty-one British Pounds (GBP 107,591,321.-), represented by one hundred and seven million, five hundred and ninety-one thousand, three hundred and twenty-one (107,591,321) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she/he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Umeco Overseas Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Concorde House, Warwick New Road, Leamington Spa, Warwickshire, CV32 5JG, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 07092546, ici représentée par Mme. Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Umeco Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations du 31 décembre 2009 sous le numéro 2559.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-un millions, cent vingt-sept mille, trois cent vingt-huit Livres Sterling (GBP 81.127.328,-) représenté par quatre-vingt-un millions, cent vingt-sept mille, trois cent vingt-huit (81.127.328) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

III. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-six millions, quatre cent soixante-trois mille, neuf cent quatre-vingt-treize Livres Sterling (GBP 26.463.993,-), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un millions, cent vingt-sept mille, trois cent vingt-huit Livres Sterling (GBP 81.127.328,-) à cent sept millions, cinq cent quatre-vingt-onze mille, trois cent vingt-et-une Livres Sterling (GBP 107.591.321,-), par la création et l'émission de vingt-six millions, quatre cent soixante-trois mille, neuf cent quatre-vingt-treize (26.463.993) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Dès lors, Umeco Overseas Holdings Limited, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'intégralité des vingt-six millions, quatre cent soixante-trois mille, neuf cent quatre-vingt-treize (26.463.993) parts sociales nouvellement émises et les payer intégralement, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de dix millions, quatre cent mille, quatre-vingt-seize Livres Sterling et cinquante-cinq centimes (GBP 10.400.096,55), par un apport en nature consistant en vingt-neuf millions, trois cent un mille, vingt-sept (29.301.027) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, d'Umeco Overseas S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.832, qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur de marché de trente-six millions, huit cent soixante-quatre mille, quatre-vingt-neuf Livres Sterling et cinquante-cinq centimes (GBP 36.864.089,55) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par Umeco Overseas Holdings Limited, en date du 7 décembre 2012, et par une déclaration ad hoc signée par Umeco Overseas S.à r.l. en date du 10 décembre 2012.

Copies desdites déclarations seront annexées au présent acte.

*Réalisation effective de l'apport en nature*

Umeco Overseas Holdings Limited, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- le transfert de l'Apport en Nature est effectif à compter de ce jour sans réserves; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à cent sept millions, cinq cent quatre-vingt-onze mille, trois cent vingt et une Livres Sterling (GBP 107.591.321,-) représenté par cent sept millions, cinq cent quatre-vingt-onze mille, trois cent vingt et une (107.591.321) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante susmentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000555/141.

(120225940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

**MIS S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 37-41, rue des Boers.

R.C.S. Luxembourg E 4.211.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO, chirurgien orthopédique, né à Aachen (République Fédérale d'Allemagne) le 17 avril 1960, matricule n° 19600417-870, demeurant à L-4499 Limpach, 5, rue de Pissange.

2.- Madame le Docteur Maria Johanna Clara Agnes dite Maria JUNG née BILO, née à Aachen (République Fédérale d'Allemagne) le 15 juillet 1961, demeurant à D-52064 Aachen, Dachsbaus 2.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société civile "MIS S.C.I.", établie et ayant son siège social à L-4035 Esch-sur-Alzette, 37-41, rue des Boers, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 37 du 7 janvier 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro E 4211, matricule n°20097002135.

Ensuite les comparants, agissant en leur dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO, chirurgien orthopédique, né à Aachen (République Fédérale d'Allemagne) le 17 avril 1960, matricule n° 19600417-870, demeurant à L-4499 Limpach, 5, rue de Pissange (le donataire), déclare que sa soeur, Madame le Docteur Maria Johanna Clara Agnes dite Maria JUNG née BILO, née à Aachen (République Fédérale d'Allemagne) le 15 juillet 1961, demeurant à D-52064 Aachen, Dachsbaus 2 (le donateur), lui a fait donation de DIX (10) parts sociales qu'elle détenait dans la pré-dite société "MIS S.C.I."

Les DIX (10) parts sont évalués par les associés à la valeur vénale de TRENTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 34.500,-).

Le donataire Monsieur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO, pré-nommé, entrera en jouissance des parts d'intérêts données et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le donateur le subrogeant dans ses droits.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société civile "MIS S.C.I.", établie et ayant son siège social à L-4035 Esch-sur-Alzette, 37-41, rue des Boers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro E 4211, matricule n° 20097002135, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 37 du 7 janvier 2010.

II.- Que le capital social de la société civile "MIS S.C.I.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à MILLE EUROS (€ 1.000,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur de DIX EUROS (€ 10,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO en sa qualité d'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société civile "MIS S.C.I."

IV.- Que Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V.- Que Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO, en sa qualité de liquidateur de la société a pris connaissance de l'état des actifs et passifs de la Société, qu'il reprend à sa charge tous les actifs et qu'il s'engage également à régler tout passif de la Société.

Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société, et notamment des éléments immobiliers dont question ci-après, et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle et que la liquidation de la Société sera achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

Il réglera également les frais des présentes.

VI.- En conséquence de ce qui précède, Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO décide de clôturer la liquidation de la société civile "MIS S.C.I." celle-ci ayant disparu et cessé d'exister.

A) Les éléments immobiliers ci-après décrits se voient dès lors transférés à l'associé unique Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO, chirurgien orthopédique, né à Aachen (République Fédérale d'Allemagne) le 17 avril 1960, matricule n° 19600417-870, demeurant à L-4499 Limpach, 5, rue de Pissange:

dans un immeuble en copropriété, dénommé RESIDENCES GERARD 1 et GERARD 2, sis à L-4035 Esch-sur-Alzette, 37-41, rue des Boers, inscrit au cadastre comme suit:

Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord

Numéro 1329/17281, lieu-dit "Rue des Boers", place (occupée), immeuble en copropriété, contenant 4 ares 23 centiares

a) en propriété privative et exclusive:

- une cave/garage intérieur constituant le lot numéro 005 B B 81, au premier sous-sol, avec une surface utile de 30,59 m<sup>2</sup>,

faisant 12,190/1.000es

- un local à usage de bureaux constituant le lot numéro 013 B C 00, au rez-de-chaussée, avec une surface utile de 87,10 m<sup>2</sup>,

faisant 104,140/1.000es

b) en copropriété et indivision forcée: 116.33/1.000es

Cent seize virgule trente-trois millièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain.

#### *Titre de propriété*

La société civile "MIS S.C.I." est propriétaire des biens et droits immobiliers ci-dessus pour les avoir acquis aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant tant en son nom personnel qu'en remplacement de son confrère empêché Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 5 janvier 2010, volume 1724, numéro 107.

Du fait de la dissolution de la société civile "MIS S.C.I.", l'associé Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO, chirurgien orthopédique, né à Aachen (République Fédérale d'Allemagne) le 17 avril 1960, matricule n° 19600417-870, demeurant à L-4499 Limpach, 5, rue de Pissange se trouve subrogé dans la société dans tous les droits, actions et obligations résultant pour la société dissoute des-dits lois et règlement grand-ducal. L'associé Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO, chirurgien orthopédique, né à Aachen (République Fédérale d'Allemagne) le 17 avril 1960, matricule n° 19600417-870, demeurant à L-4499 Limpach, 5, rue de Pissange en fera son affaire personnelle et s'oblige à les exécuter dans tous leurs termes et à en imposer le respect à ses successeurs à tous titres.

#### *Evaluation*

Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO, agissant en sa qualité d'associé unique respectivement de gérant unique, déclarent évaluer ledit immeuble pour sa valeur vénale à € 345.000,-.

Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO qui reprend ledit immeuble déclare également reprendre personnellement la dette hypothécaire y affectée.

#### *Charges et conditions*

1.- L' immeuble pré-désigné est pris dans l'état où il se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues y attachées, sans aucune garantie ni répétition de la désignation ou de la contenance indiqué, dont le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte de Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

2.- Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO accepte les objets de partage avec tout bail écrit ou verbal existant éventuellement.

Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO entretiendra et exécutera d'éventuels baux et locations tant écrits que verbaux qui peuvent avoir été faits, de manière à ce que Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO ne puisse aucunement être inquiété à cet égard.

Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO déclare expressément avoir été mis au courant de la situation de fait et de droit et dispense le notaire de toute clause afférente au présent acte.

3.- L'entrée en jouissance des immeubles se fait à partir de ce jour.

4.- Toutes les contributions et impositions, taxes et autres perceptions communales ou de l'État grevant les éléments immobiliers sont à charge de Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO à partir de ce jour.

5.- Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO sur interpellation du notaire, déclare expressément renoncer à toute action résolutoire et dispenser formellement Monsieur le Conservateur des Hypothèques de toute inscription.

#### *Clause de sincérité*

Ensuite le notaire a donné lecture aux parties des articles 1, 3, 4 et 29 de la loi du 28 janvier 1948, tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et il leur en a expliqué la portée dans une langue d'eux connue.

Suite aux attributions citées ci-dessus, il est constaté qu'il n'existe pas de numéraire.

VII.- Monsieur le Docteur Reinhard Hermann Matthias dit Reinhard BILO déclare être le seul bénéficiaire économique de la présente opération.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-4499 Limpach, 5, rue de Pissange.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Bilo, M.Jung, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17441. Reçu deux mille soixante-dix euros. 34.500,00 € à 5,00% = 1.725,00 € + 2/10 = 345,00 € = 2.070,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170935/128.

(120225338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

### **Laken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 63.325.

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «LAKEN S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé en date du 23 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 380 du 26 mai 1998. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63 325.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial, le 23 juillet 2008, numéro 1812.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé à CINQUANTE-TROIS MILLE QUATRE CENTS EUROS (53'400.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «LAKEN S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ANGE, E. BOVRISSE, C. DE WAELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16971. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012170857/64.

(120225844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

**Plentum Opportunity No. V SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 1.000,00.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 173.763.

—  
STATUTEN

*Gründung einer Kommanditgesellschaft (société en commandite simple)*

- Plentum Management S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach den Gesetzen Luxemburgs, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, am 18. Dezember 2012, noch nicht eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), handelnd in ihrer Eigenschaft als Komplementär und Geschäftsführer der Kommanditgesellschaft,

und

- Plentum Beratungs GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach den Gesetzen Deutschlands, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in Hans-Henny-Jahn-Weg 17, 22085 Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichtes Hamburg unter der Nummer HRB 119882, handelnd in ihrer Eigenschaft als Kommanditist,

haben nachfolgend näher bezeichnete Kommanditgesellschaft gegründet:

- Der Name der Kommanditgesellschaft lautet Plentum Opportunity No. V SCS.
- Das Gründungsdatum ist der 18. Dezember 2012.
- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette.
- Die Kommanditgesellschaft besteht auf unbestimmte Zeit.
- Zweck der Kommanditgesellschaft ist, Darlehen in jeder Form aufnehmen und Anleihen und Schuldverschreibungen und Bescheinigungen auszugeben. Sie kann weiterhin Gesellschaften, welche der PLENTUM Gruppe angehören, Unterstützung jeglicher Art, Darlehen, Vorschüsse, gewähren.

Die Kommanditgesellschaft kann ferner alle Geschäftsvorgänge, welche unmittelbar oder mittelbar die Erwerb von Beteiligungsinteressen jedweder Form in jedem Unternehmen, privaten Partnerschaften zusammenhangen sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungsinteressen betreffen, vornehmen.

Die Kommanditgesellschaft kann insbesondere Ihre Mittel zur Errichtung, Management, Entwicklung und zur Veräußerung eines Portfolios nutzen, welches in jedweder Schuldverschreibung, Obligation einschließlich Gewinnbeteiligungsrechte, Genussrechte, Sicherheiten, Patente jedweden Ursprungs, Beteiligung in der Gründung, der Entwicklung und Kontrolle eines jeden Unternehmens, des Erwerbs durch Einlagen, Zeichnungen, Emissionsgeschäften oder durch Kaufoption oder in sämtlicher sonstiger Form, der Verwertung von Sicherheiten und Patenten durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder in sonstiger Weise sowie dem Besitz von Sicherheiten und Patenten besteht.

Allgemein kann die Kommanditgesellschaft jede kaufmännische, industrielle und finanzielle Handlung unternehmen, sei es beweglicher oder unbeweglicher Natur, welche sie für die Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks für nötig erachtet, vornehmen.

- Das Kapital der Gesellschaft beträgt 1.000 EUR, eingeteilt in zwei Anteilklassen bestehend aus einem (1) Komplementäranteil und neunhundertneunundneunzig (999) Kommandistenanteilen. Die Anteile der Kommanditgesellschaft wurden wie folgt zugeteilt: Die Gesellschaft Plentum Management S.à r.l. erhält einen (1) Komplementäranteil und die Gesellschaft Plentum Beratungs GmbH neunhundertneunundneunzig (999) Kommandistenanteile.

- Die Kommanditgesellschaft wird durch die Alleinunterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet. Alleiniger Geschäftsführer ist die Gesellschaft Plentum Management S.à r.l., vertreten durch deren Geschäftsführung.

- Das Geschäftsjahr der Kommanditgesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches mit Gründung der Kommanditgesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2013 endet.

Zu Zwecken der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171007/48.

(120225310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

**Motivadia Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 22, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 158.019.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Christophe SCHUTZ, né le 28 mars 1973 à Eupen (Belgique), demeurant à Avenida Juan Carlos I, 39, Edificio Cristimar i24, 38650 Los Cristianos, S.C. Tenerife, Espagne.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 15 décembre 2010, a été constituée une société à responsabilité limitée sous la dénomination

MOTIVADIA S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-2670 Luxembourg, 22 boulevard de Verdun,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B158.019,

publiée au Mémorial C en date du 633 du 4 avril 2011, page 30.338,

dont le capital social s'élève à la somme de douze mille cinq cents (12.500.-) euros, divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constitue en assemblée générale, et, renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare et décide expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée, associé unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

*Déclarations générales*

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: C. SCHUTZ, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17367. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170943/55.

(120226055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

---

**Alapis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 142.117.

En date du 28 décembre 2012, et ce avec effet immédiat, FPS Audit S.à r.l. a démissionné de son mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013000604/12.

(130000122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Alpine Resort Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 130.446.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 29 novembre 2012, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ALPINE PROPERTIES S.A.*

- La démission de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été acceptée.
- Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privé, née le 28 décembre 1966 à Dublin, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin le 29 novembre 2018.
- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 29 novembre 2018.
- Le mandat de Mr. Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera 29 novembre 2018.
- Le mandat de Mme Andrea DENNIS en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera 29 novembre 2018.
- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé et se terminera le 29 novembre 2018.
- L'adresse professionnelle de Mme Andrea DENNIS, Administrateur, est désormais sise à City Tower, Menahem Begin Street 3, 52136 Ramat Gan (Israel)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPINE PROPERTIES S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013000640/26.

(130000220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---